



## Conventions et rapprochements des clubs - Page 1/2



**Convention : Art. 25 et 26 des RG FFHB** – Niveaux national, territorial et départemental.

Dossier à établir sur le document type téléchargeable sur le site FFHB

–Formulaires, joint des documents listés aux articles 25 et 26 (dossier OBLIGATOIREMENT tapuscrit).

**Dates de dépôt** : CLUB → COMITÉ avant le 15 mai –COMITÉ → LIGUE avant le 31 mai - LIGUE→ FFHB pour les nationales avant le 15 juin

**Rapprochement de clubs : Art 24 des RG FFHB** – Niveau départemental uniquement

Documents à joindre : demande conjointe des clubs formulée par écrit au comité concerné.

**Pas de date limite de dépôt..**

**Procédure de saisie et de validation des listes dans Gest'Hand**

A l'attention des clubs pilotes des conventions ou des rapprochements

Accès convention → Soit en cliquant sur message depuis l'Almanach

→ Soit administratif cliquez sur « *Mon club* », puis l'onglet « *Conventions* ».

Ajouter des licenciés → Dans le menu, ouvrez la convention concernée, et cliquez sur l'onglet « modifier la liste », et choisissez l'onglet approprié « officiels » ou « joueurs » pour ajouter les licenciés concernés



Veillez à bien identifier les  
2 onglets « Liste des officiels »  
et « Liste des joueurs »



## Conventions et rapprochements des clubs - Page 2/2



Ne pas oublier pour les licences validées de vérifier qu'elles sont

qualifiées pour la date du match

(*sinon match perdu et pénalité financière*).

**Renseignements :****Administratif**

[6300000@ffhandball.net](mailto:6300000@ffhandball.net)

**Réferente GestHand**

Véronique BRUNEL

[6300000.vbrunel@ffhandball.net](mailto:6300000.vbrunel@ffhandball.net)

Tél : 07 88 20 38 31

**Communication**

Laetitia FIORI

[6300000.lfiori@ffhandball.net](mailto:6300000.lfiori@ffhandball.net)

En bas de la page 4 boutons :

**GESTHAND**

**1. AJOUTER** pour insérer les noms de vos joueurs et de vos officiels

Peuvent être rentrées les licences qualifiées ou validées.

**2. ENREGISTRER** pour conserver les noms que vous venez de rentrer,

En l'état, il est encore possible de revenir sur la liste : changer les noms ou de les supprimer, tant que la validation n'a pas été faite.

**3. VALIDER LA LISTE DES JOUEURS** prise en compte définitivement des noms rentrés à J+1

Donc validation par le club à minima la veille de la rencontre (*sinon match perdu et pénalité financière*)

Attention, cette action est irréversible, une fois validée; les remplacements et suppressions de noms sont IMPOSSIBLES.

Lors de la première saisie ne pas compléter entièrement les listes : possibilité au cours de la saison si besoin de rajouter des noms dans la limite de 30 pour les joueurs et 20 pour les officiels.

(*article 25 des Règlements généraux FFHB*).

Une fois les quotas de **30** joueurs et de 20 officiels atteints, **les listes sont closes, impossible de les modifier**

**4. ANNULER** Pour quitter la page et revenir sur la page précédente

Dans tous les cas, un joueur et/ou un dirigeant inscrit sur une liste de convention ne pourra être autorisé à évoluer valablement en compétition officielle que dans la double condition suivante :

- être régulièrement qualifié ;
- avoir été inscrit et validé dans Gest'Hand sur la liste au plus tard la veille (J-1) du match concerné ;

A défaut, ledit match sera donné perdu par pénalité par la COC compétente.